

Nom :	
Prénom :	
N° registre nat. :	



PCP avec connaissances partielles – services bancaires

Vous devez être en mesure de cocher, pour chacune des personnes, **l'une des options** figurant **dans la colonne Diplôme et l'une des options** figurant **sur la même ligne dans la colonne Attestation**. Les données et documents qui concernent les personnes en contact avec le public ne doivent **pas** être fournis à la FSMA. Vous devez en revanche tenir ces données et documents à la disposition de la FSMA afin qu'elle puisse les vérifier.

Les diplômes équivalents des diplômes mentionnés sont également acceptés. Il existe deux types d'« **attestation(s) approuvée(s)** » : (1) les attestation(s) certifiant que la personne soit était inscrite avant le 1/1/2015 à un cours agréé par la FSMA et a passé un test avec succès au plus tard le 31/12/2017, et (2) les attestations certifiant que la personne a réussi après le 1/1/2015 un (des) examen(s) agréé(s) par la FSMA. Une attestation peut porter sur plusieurs aspects des connaissances techniques.

Diplôme	Attestation
<input type="checkbox"/> Diplôme de master	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances
<input type="checkbox"/> Diplôme de bachelier, comportant au moins 11 crédits pour les connaissances techniques en services bancaires et d'investissement et 3 crédits pour la gestion d'entreprises	<input type="checkbox"/> Ne doit pas produire de preuve supplémentaire de ses connaissances
<input type="checkbox"/> Autre diplôme de bachelier <input type="checkbox"/> Certificat d'enseignement secondaire supérieur ^o	<input type="checkbox"/> Attestation(s) approuvée(s) portant sur tous les modules cités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 – Fondements de l'activité bancaire et financière • Module 2 – Compliance • Module 3 – Circulation monétaire et produits d'épargne <input type="checkbox"/> Déclaration de régularisation de connaissances partielles (régime transitoire 2006).
<input type="checkbox"/> Pas de certificat d'enseignement secondaire supérieur	<input type="checkbox"/> Déclaration de régularisation de connaissances partielles (régime transitoire 2006).

^o Certificat d'enseignement secondaire supérieur général, technique, artistique ou professionnel avec 7^{ème} année.